

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 7 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 28 mai 2009 fixant la composition de la commission mentionnée au I et au I bis de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique,**

NOR : SASH1030005A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique et notamment son article L. 4111-2 (I et I bis) ;  
Vu l'arrêté du 28 mai 2009 fixant la composition de la commission mentionnée aux I et I bis de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 28 mai 2009 susvisé est ainsi modifié :

I. – Au 2<sup>o</sup> dans la section compétente pour l'examen des autorisations présentées par les chirurgiens-dentistes, M. Rémi MARCHAND, représentant la Confédération nationale des syndicats dentaires, est nommé membre titulaire en remplacement de M. Jean-Claude MICHEL, pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

#### Article 2

La directrice l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 7 janvier 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané de la directrice  
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins,  
du chef de service et de la sous-directrice  
des ressources humaines  
du système de santé :

*La chef de la cellule de gestion,*

D. BARELLI